

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 363

Artikel: La nationalité de la femme mariée : à la Société des Nations

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Pour que l'homme vaille tout son prix, il faut que la femme vaille aussi tout le sien.

Alex. VINET.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.-
ÉTRANGER... 8.-
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.-) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

LA QUINZAINE

Bien agitée et troublante, cette quinzaine que nous venons de vivre à Genève, et dont la bise précoce, fouettant et ébranlant sans pitié les frondaisons encore solidement attachées aux branches, pourrait être prise comme emblème. Car n'avons-nous pas eu, en quelques jours, de terribles secousses politiques, économiques, et morales, tant sur le terrain international que dans nos affaires locales? et n'avions-nous pas l'impression que sur notre horizon spirituel chevauchaient au galop, comme sur le ciel sombre, d'inquiétants nuages?... Le différend sino-japonais, si lourd de conséquences dans le domaine politique, la crise financière anglaise, et tout ce que va comporter la dégringolade de la livre dans le domaine économique, arrivant en trombe dans une Assemblée de la S. d. N., que de bien mauvais prophètes avaient prédite, au contraire, terme et plate; les tragédies morales qui se jouent actuellement dans cette lamentable affaire de la Banque de Genève, et le fléchissement de la conscience individuelle qu'elles révèlent de façon si inquiétante; l'élection si chaudement disputée d'un membre de notre gouvernement genevois; la bataille engagée entre partisans et adversaires de la loi de protection du travail pour ce même jour, et qui touchait si directement aux intérêts professionnels de tant de femmes: en voilà assez pour satisfaire l'excitation de ceux que passionne la vie publique, comme pour alimenter les méditations de ceux qui aiment à dégager des faits leur philosophie.

Nous n'avons pas la prétention de nous compter parmi ceux-là, non point que cette tâche n'ait sa valeur essentielle, mais par simple modestie, et nous voudrions seulement commenter ici, à l'intention spéciale des lecteurs du *Mouvement*, le résultat de la journée électorale du 27 septembre, et dire le soulagement avec lequel nous avons accueilli l'élection au Conseil d'Etat de M. Albert Picot. Ceci nous pas seulement parce que M. Picot a des sympathies féministes, qu'il a souvent élevé la voix, soit au Grand Conseil, soit dans des Assemblées, en faveur de nos idées, et parce que nous savons que nombre des principes de morale sociale que défendent nos Sociétés féminines trouveront en lui un appui certain; mais aussi parce que nous pouvons saluer dans son élection un élément de redressement indispensable à l'atmosphère morale de Genève, et la fin d'une agitation électorale qui a souvent nui à notre cause suffragiste auprès de « l'homme dans la rue », ou trop enclin à généraliser, ou à exiger des femmes, pour les déclarer dignes de voter, des idées analogues aux siennes!

Quant à la loi sur la fermeture des magasins, qui a été repoussée par les électeurs à 2500 voix de majorité, nous regrettons vivement de n'avoir pu, comme cela est notre habitude, en discuter, avant la votation, les avantages et les inconvénients dans le *Mouvement*, mais nous en avions toutefois déjà parlé, au moment où se signalait le referendum lancé contre elle, et nos lecteurs se souviennent sans doute des opinions très opposées qui avaient été émises à son égard dans divers milieux féminins. Nous avons reçu, malheureusement trop tard pour pouvoir le faire paraître dans notre dernier numéro, un avis de plusieurs commerçantes, qui protestaient énergiquement contre la disposition prévue par la loi les obligeant à fermer leur magasin à 7 heures du soir, leur clientèle et leur genre d'affaires exigeant de leur part plus de souplesse; et d'autre part, nous savons combien vivement on souhaitait, chez les vendeuses et les employées, l'introduction de cet horaire leur assurant, non seulement du repos ou du délassement, mais des possibilités d'instruction et de perfectionnement professionnel, et une vie de famille plus complète. Pour notre part, nous regrettons toujours l'insuccès d'une mesure de législation du travail, et c'est pourquoi nous espérons que, en s'inspirant de l'expérience faite, nos législateurs ne

viendront pas tarder à remettre en chantier une nouvelle loi, peut-être plus souple sur certains points, mais qui harmonisera les conditions du travail de tant de femmes avec une existence normalement partagée entre le labeur et le repos.

E. Gd.

Avant la Conférence du Désarmement

Une Résolution

Les grandes organisations féminines internationales, réunies en séance de Comité spécial pour une action commune en faveur du désarmement, tiennent à manifester l'appui convaincu qu'elles donnent à la prochaine Conférence de Désarmement, et les vœux sincères qu'elles forment pour son succès. Elles s'engagent en outre à collaborer par tous les moyens en leur pouvoir à stimuler cette vaste opinion publique dont l'intérêt va toujours croissant, et à travailler à la réalisation de cette sécurité et de ce désarmement qui sont si instantanément réclamés dans le monde entier.

Résolution votée par le Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement, lors de sa session de Genève du 5 septembre 1931, et transmise à tous les délégués à l'Assemblée:

Organisations constituantes de ce Comité:

Conseil International des Femmes; Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles; Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes; Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté; Union Mondiale de la Femme pour la Concorde Internationale; Fédération Internationale des Femmes dans les Carrières professionnelles; Fédération Européenne des Clubs Soroptimist; Union Mondiale Chrétienne des Femmes Abstinences; Comité National Américain pour «The Cause and Cure of War.»

Organisations observatrices:

Guilde Internationale des Femmes Coopératrices; Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités.

Lire en 2^{me} page:

In Memoriam: M^{me} Estelle Würsten; M. Maurice Dunant.
Le conflit sino-japonais et les femmes.
La vie politique.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

A. LEUCH: Une discussion sur l'avortement aux Chambres fédérales.
La vie de l'ouvrière du textile en Allemagne.
S. BONARD: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.
Nbre Bibliothèque. — A travers les Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VULLIOMENET: La vie d'une pionnière: Lucy Stone (suite et fin).
PENNELLO: Les femmes à l'Exposition fédérale des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

La nationalité de la femme mariée à la Société des Nations

Il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Mouvement*, qui ont été tenus au courant de ces faits au fur et à mesure qu'ils se sont produits, comment un Comité consultatif féminin, composé de représentantes de huit organisations féminines internationales, avait été chargé de présenter à la S. d. N. un rapport concentrant et coordonnant les points de vue de ces organisations sur la question complexe et difficile de la nationalité de la femme mariée¹. Tous nos efforts devant donc tendre ensuite à faire adopter ce rapport par l'Assemblée de la S. d. N., un Comité spécial de propagande fut constitué sous la présidence de M^{me} von Matsch (Autriche),

¹ Le contenu de ce rapport a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashby, qui représente l'Alliance Internationale dans ce Comité. Voir le *Mouvement* N° 360.

FIGURES FÉMINISTES INTERNATIONALES PENDANT LA „SAISON DE GENÈVE“



La princesse AL. CANTACUZÈNE
Présidente du Conseil national des Femmes roumaines, Conseillère municipale à Bucarest, Conseillère technique de la Délégation roumaine à la S. d. N.



Mrs. JINADARAJASA
Vice-présidente de l'Association des Femmes indoues

auquel a incombé la tâche de rendre visite aux délégations nationales à l'Assemblée, et surtout aux membres de ces délégations siégeant dans la 1^{re} Commission (questions juridiques) pour les amener à partager notre point de vue.

Il y aurait ici bien des détails intéressants à donner sur l'accueil qui nous a été fait, les observations qui ont été formulées, la sympathie que nous avons rencontrée, ou les objections qui nous ont été opposées, et dont la plus fréquente était toujours, que demander que la femme mariée puisse avoir une autre nationalité que son mari portait atteinte à l'unité de la famille (comme si cette unité n'était pas parfois bien plus sérieusement atteinte dans son essence morale, parce que, justement l'unité juridique était imposée au ménage!) D'autres critiques portèrent, non pas sur le fonds de la question, mais plutôt, et non peut-être sans raison, sur la tactique adoptée par les organisations féminines dans leur rapport: la Convention de La Haye sur la nationalité a été si difficile à élaborer, nous disaient-ils, qu'il aurait été plus diplomatique de chercher à l'améliorer dans celles de ses dispositions que nous critiquions, plutôt que de vouloir en faire table rase pour la remplacer par une autre. Il sera aussi bien permis de dire ici que l'on n'a pas toujours usé dans cette campagne de lobbying, de toute la discrétion et de tout le tact désirables, et que l'on a trop perdu de vue dans certains groupements que, s'il est utile de frapper un clou pour l'enfoncer, une insistance trop marquée finit par produire une exaspération nuisible à la cause que l'on cherche à défendre, ceci d'autant plus que ces méthodes de propagande varient d'un continent à l'autre, et que ce qui peut être excellent d'un côté d'un Océan heurte au contraire toutes les traditions et les coutumes de l'autre côté de ce même Océan. Et enfin, et malheureusement, il n'y eut pas cette unité de front que les hommes réclament toujours de toutes les femmes, quand bien même ils ne prêchent certes pas d'exemple en ce domaine, tout au contraire: l'Union internationale des Ligues féminines

catholiques adressa à la S. d. N. une lettre en opposition à notre mouvement, qui fut, ô logique masculine! recommandée au Conseil de la S. d. N. par les mêmes délégués qui, en janvier, s'étaient faits le porte-parole des féministes interaméricaines pour demander la constitution des organisations féministes en un Comité! A leur tour, quelques Sociétés féministes catholiques protestèrent contre cette lettre, et notamment l'Alliance sociale et politique de Ste Jeanne, affiliée à l'Alliance Internationale, qui groupe en Grande-Bretagne des féministes si convaincues.

Tout ceci pour indiquer dans quelle atmosphère se sont engagés les débats, tout récents, de la 1^{re} Commission. Plusieurs pays ayant spécialement chargé le membre féminin de leur délégation de les représenter pour cette occasion à cette Commission, le premier orateur fut une oratrice, Dame Edith Lytton, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, qui défendit notre cause avec autant d'autorité que de conviction et de savoir-faire, et qui déposa au nom de son gouvernement une résolution à laquelle notre Comité s'était rallié à l'unanimité moins une voix. D'autres délégations, l'Allemagne, le Chili, l'Inde (celle-ci par un discours d'une large inspiration féministe) l'Autriche, le Danemark lui apportèrent leur appui, alors que les Pays-Bas, par la voix malheureusement d'une déléguée féminine, et l'Italie lui faisaient opposition. Sur la proposition de la Grèce de clore le débat, en dépit de la douzaine d'orateurs encore inscrits (dont plusieurs femmes déléguées) une sous-Commission de rédaction fut nommée (dont ne faisait partie aucune femme) qui apporta le lendemain cette résolution, assez semblable comme inspiration à la résolution britannique, et qui fut votée sans opposition aucune:

L'Assemblée
Ayant examiné avec le plus grand intérêt le rapport du secrétaire général sur la question de la nationalité de la femme présentée conformément à la résolution du Conseil du 24 janvier 1931, ainsi que le rapport et les propositions du Comité des représentants des organisations féminines internationales qui y sont annexés,



Constate le désir exprimé par ce Comité que des mesures soient prises afin de soumettre à un nouvel examen la Convention de La Haye sur la nationalité en tenant compte du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Remercie le Comité de représentants des organisations féminines internationales pour son rapport et

Prie le Conseil, conformément à la Recommandation N° VI de la Conférence pour la Codification du droit international tenue à La Haye en mars-avril 1931, de transmettre à tous les gouvernements le rapport du Secrétaire général sur la question de la nationalité de la femme, avec le rapport du Comité de représentants des organisations féminines, et la lettre de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques en date du 19 août 1931, ainsi que les procès-verbaux de la 1^{re} Commission de l'Assemblée concernant ce sujet, et de demander aux Gouvernements de présenter leurs observations sur cette question (y compris leurs vues relatives à la Convention de La Haye) pour que ladite question puisse être étudiée de nouveau par la XIII^e Assemblée, à qui seront communiquées les observations que le susdit Comité jugera utile de présenter.

Ce que cela veut dire en langage ordinaire? Eh bien que la question reste à l'étude en tout cas jusqu'à l'an prochain; que le Comité de représentantes des organisations féminines continue son activité; que les gouvernements sont consultés, tous documents, soit en faveur de notre thèse, soit contre elle, leur étant impartialement remis pour cette étude à entreprendre par eux. A notre avis, c'est beaucoup, et Dr. Luders pouvait à juste titre, dans une séance organisée le même soir par l'Alliance Internationale, parler d'une victoire féministe. Certes un formidable travail nous incombe actuellement sur la base nationale pour gagner à nos idées les gouvernements dont va dépendre surtout la discussion l'an prochain, mais ce travail ne nous fait pas peur, et nous savons qu'en ce qui concerne l'Alliance Internationale, nous pouvons compter sur le concours de nos Sociétés affiliées.

Cette résolution a été présentée à l'Assemblée plénière le 26 septembre par le délégué britannique, M. Beckett. On entendit encore à cette occasion d'excellents discours de Dame Edith Lytton (Grande-Bretagne), de M^{lle} Campoamor (Espagne), et de M^{lle} Vergara (Chili), que vint appuyer Dr. Ethel Osborne (Australie), puis aussi le délégué des Pays-Bas, M. Loudon, qui recommanda aux gouvernements, contrairement aux conclusions du rapport féminin, de ratifier la Convention de La Haye. Et l'Assemblée, qui n'est plus guère en fin de session qu'une Chambre d'enregistrement des résolutions et des rapports des Commissions, adopta finalement et sans opposition le texte qu'on lui présentait. Voici donc une étape franchie, et un résultat tangible de la « saison de Genève » nettement établi.

E. Gb.

IN MEMORIAM

M^{me} Estelle WURSTEN

Nombreux seront certainement les lecteurs du *Mouvement* qui auront partagé notre douloureuse surprise en recevant l'avis du décès presque subit de M^{me} Estelle Würsten, au moment même où paraissait sous sa signature, dans notre dernier numéro, un compte-rendu plein de vie et d'entra-

du Congrès de Vienne de la Fédération internationale des Femmes professionnelles, comptendu que terminait la promesse d'un deuxième article à paraître prochainement! C'est dire à quel point ce départ est prématuré et inattendu, et c'est véritablement au champ d'honneur du travail féminin qu'est tombée M^{me} Würsten, en pleine activité, la tête et le cœur riches de projets féconds qu'elle se promettait de réaliser, aussi bien au sein de nos groupements féminins suisses et internationaux que dans des manifestations d'ordre public: n'a-t-elle pas été terrassée par la maladie au moment précis où elle voulait tous ses soins à l'installation du stand des travailleuses à l'aiguille au Comptoir suisse de Lausanne, qui devait être inauguré le jour même où la mort faisait son œuvre?

Originaire des Montagnes neuchâtoises, M^{me} Würsten connut de bonne heure la rude école de la vie, puisqu'à 14 ans déjà elle gagnait son pain par son travail à l'aiguille, et qu'à 19 ans, elle enseignait à l'Ecole professionnelle de Genève. Très vite spécialisée dans l'art exquis et délicat de la dentelle, de la dentelle au fuseau surtout, elle voyagea à travers l'Europe pour étudier de près les collections des Musées étrangers, puis dirigea à Genève une école dentellière, qu'elle ne quitta que pour prendre en main, à la demande du gouvernement valaisain, l'organisation des industries à domicile dans ce canton: tissage, dentelle, broderie; et ayant véritablement trouvé là sa voie, elle se consacra à cette tâche de toutes ses forces et de tout son cœur. Des expositions diverses en Suisse et à l'étranger lui permirent de faire connaître ses créations, l'œuvre de ses élèves et la sienne; et aucune de nos lectrices n'a oublié le pavillon romand de la Saffa à Berne en 1928, qui fut en quelque sorte le berceau de la « Navette vaudoise » groupement dont M^{me} Würsten fut l'âme. La même année, un stand organisé par elle au Comptoir suisse de Lausanne permettait de montrer les travaux exécutés à domicile dans diverses régions du canton pour préparer des matières premières aux ouvrières de l'aiguille: laines d'Éclépens, draps de Moudon, tissages de Rieux, filets des Plans, toiles des Mûriers, etc., etc. Nombreuses furent ainsi les élèves qui se groupèrent autour d'elles, exécutant ses modèles, suivant ses conseils, et constituant une pléiade de décoratrices qu'elle fut heureuse d'accueillir lorsqu'elle fonda la Branche suisse de la Fédération des Femmes professionnelles, dont elle fut véritablement l'initiatrice.

Trop occupée au début de son activité professionnelle pour suivre de près notre mouvement, M^{me} Würsten s'était ces dernières années beaucoup reprochée de nous: lectrice de notre journal, possédant elle-même une plume alerte comme le prouvent de nombreux articles donnés par elle à différents périodiques romands, elle tenait à nous communiquer les faits en rapport avec son travail pouvant intéresser des féministes, et ne manquait jamais, quand elle nous parlait de sa création de la Branche suisse de la F.I.F.P. d'insister sur la large inspiration féministe de celle-ci. Ce Congrès de Vienne semblait avoir été pour elle un épanouissement: le contact avec la vie internationale, avec les femmes d'autres pays, cet élargissement et cet enrichissement qu'apportent toujours des réunions de cet ordre, ne pouvaient manquer d'enthousiasmer cette nature chaude et généreuse. C'est donc une amie très convaincue de notre cause qui s'en va, une amie qui faisait connaître nos idées dans bien des milieux où il ne nous est pas toujours facile de pénétrer, et dont

FIGURES FÉMINISTES INTERNATIONALES PENDANT LA „SAISON DE GENÈVE“



Cliché Jus Suffragii

M^{lle} Rosa MANUS (Hollande)

Vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, Secrétaire générale du Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement.

M^{me} MALATERRE-SELLIER

Secrétaire générale de l'Union Française pour le Suffrage, Vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

nous sentons très vivement la perte au moment précis où nos chemins convergent vers un but commun. C'est pourquoi nous tenons à exprimer ici nos vifs regrets à tous les amis de M^{me} Würsten.

M. F.

M. Maurice DUNANT

Le *Mouvement Féministe* ne peut laisser se fermer une tombe sans rendre hommage à la mémoire de cet homme convaincu et sincère, qui fut dès l'origine un ami de notre journal, et depuis bien des années un membre de l'Association pour le suffrage. Membre zélé de nombreuses Sociétés de bien public, pendant longtemps président de la Section genevoise de la Ligue d'acheteurs, très actif à la Croix-Rouge, vers laquelle l'attirait une tradition familiale puisqu'il était le propre neveu d'Henri Dunant, M. Maurice Dunant nous donna à plusieurs reprises des témoignages de son intérêt pour notre cause, à laquelle il était naturellement gagné par son sens de la justice comme par l'influence de sa femme, si connue et si appréciée dans tous nos milieux féministes suisses et genevois.

A M^{me} Maurice Dunant donc va dans ce deuil l'expression de toute la sympathie de notre journal, sympathie à laquelle tous nos lecteurs tiendront, nous le savons, à se joindre eux aussi.

E. Gb.

A NOS LECTEURS. — *L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication d'autres extraits du rapport de la Commission d'études du Fonds de prêt de la Saffa.*

LA VIE POLITIQUE

Les femmes et le conflit sino-japonais

Plusieurs de nos grandes organisations féminines internationales qui ont des Sections en Chine ont reçu de ces dernières, dès le début de l'occupation des villes de Mandchourie, de pressants télégrammes leur demandant avec insistance d'intervenir dans le conflit. Une réunion d'urgence du Comité de Liaison de ces organisations fut donc immédiatement convoquée le 25 septembre dernier, — ceci d'autant plus que, dans le très remarquable commentaire qu'il donnait des événements d'Extrême-Orient si inquiétants pour la paix du monde, M. W. Martin, rédacteur au *Journal de Genève*, insistait sur l'influence capitale dans ce cas, comme tant d'autres, de l'opinion publique:

Il faut, écrivait-il, que l'opinion publique se fasse entendre haut et clair, car elle est notre seule chance de salut. Tokio est loin: la rumeur des couloirs de la Société des Nations n'y parvient qu'affaibli. Elle ne parvient pas du tout dans les états-majors et les mess d'officiers. Et pourtant cette rumeur est une force irrésistible lorsqu'elle est unanime et qu'elle sait ce qu'elle veut. La voix des peuples peut tout lorsqu'elle gronde.

Or, qui niera que nous femmes, nous ne fassions partie de cette opinion publique? que notre voix ne soit aussi la voix des peuples? et n'avions-nous pas un double devoir à la faire entendre, aussi bien en réponse aux télégrammes reçus d'urgence, que pour avoir conscience d'avoir accompli, nous aussi, notre effort de paix? C'est dans ce sentiment et non point du tout, comme l'insinuera peut-être quelque lecteur antiféministe, pour jouer

Une Pionnière

La vie de Lucy Stone

(Suite et fin.)

Alors fut proposé le XV^e amendement à la Constitution fédérale des Etats-Unis donnant le droit de vote à tous les citoyens sans distinction de race ou de couleur. Les féministes se séparèrent du coup en trois groupes: la vieille garde des antiesclavagistes qui estimaient peu opportun et peu sage de tenter d'introduire le vote féminin dans l'amendement, — ceux qui pensaient avec Lucy et Blackwell qu'un grand effort devait être fait en faveur du suffrage des femmes, — et enfin ceux qui, suivant en cela Susan B. Anthony et Elisabeth Cady Stanton, estimaient que l'amendement devait être combattu si on n'arrivait pas à y introduire le vote féminin. Tant pis pour les nègres! L'amendement fut rejeté. La scission entre suffragistes s'accrut et deux groupes surgirent: la *National Woman Suffrage Association*, sous la présidence d'Elisabeth Stanton, et l'*American Woman Suffrage Association*, auquel se rattacha Lucy Stone, qui reprochait à Miss Anthony et à Mrs. Stanton de s'associer à des personnages grotesques ou tarés ridiculisant la cause suffragiste. Susan B. Anthony, emportée par son zèle, alla, dans une grande assem-

blée publique, jusqu'à assurer que Lucy Stone et Henry Blackwell n'avaient pas été mariés légalement. Le président de l'assemblée donna immédiatement la preuve du contraire, disant que c'était lui, le colonel Garrison, autrefois révérend Garrison, qui les avait mariés. Miss Anthony se rétracta et s'excusa. Le point qui divisait alors les anciennes amies suffragistes était le divorce; les unes le voulaient rendre facile, dangereusement facile, les autres s'y opposaient. Lucy Stone à leur tête. Vingt ans après la scission, les deux groupes rivaux se réunirent de nouveau sous le nom de *National American Woman Suffrage Association*. La présidente en était Elisabeth Stanton, la vice-présidente Susan Anthony, la présidente du Comité exécutif Lucy Stone, la secrétaire-coprésidente Alice Stone-Blackwell.

La *Mecque suffragiste*, ainsi était surnommée la spacieuse demeure aux jardins très beaux des Blackwell, *Popes Hill*, à Worcester près de Boston. De toutes les parties du monde y affluaient des personnages distingués et tout dévoués au suffrage. Lucy Stone s'entendait merveilleusement aux soins d'un ménage, d'une étable, d'un poulailler et d'un jardin. « J'aurais fait un bon fermier, disait-elle, si je n'avais préféré réformer le monde! » Elle eut toujours une simplicité et une vigueur toute campagnardes. Maîtresse de maison accomplie, fidèle aux vieilles traditions, elle séchait les herbes et conservait les fruits, préparait son levain et faisait son pain, et même son savon, et était bonne cuisinière. Elle avait la main ouverte, le cœur

toujours prêt à encourager, et l'amour des petits enfants.

Et cette vie familiale et ménagère ne la détournait pas de l'activité suffragiste, son mari toujours à ses côtés, collaborateur précieux renforçant par des aptitudes commerciales et son sens pratique l'idéalisme et le zèle d'apôtre de sa femme. Un des services les plus importants qu'elle rendit au suffrage fut la fondation du *Woman's Journal*. Elle rassembla l'argent nécessaire, travailla soit comme aide de la rédactrice en chef Mary Livermore, soit après la démission de celle-ci comme éditeur, secondée par son mari et sa fille. Le *Woman's Journal*, aujourd'hui *Woman Citizen*, contribua pendant environ un quart de siècle à avancer et assurer la victoire finale. Il a été « la voix du mouvement féministe », a écrit Mrs. Chapman Catt.

« Je suis fatiguée de corps et d'âme... je voudrais pouvoir me reposer », écrivait Lucy Stone à une amie, se permettant pour une fois de se prendre en pitié. « J'ai cherché des annonces pour le journal, j'ai fait des milles et des milles, j'ai grimpé escaliers après escaliers pour m'entendre dire que le patron était absent ou qu'il ne désirait pas nous confier sa réclame. De toute la journée, je ne fis pas un sou d'affaire, et rentrée à la maison, j'ai trouvé les chambres gelées, le chauffage presque éteint, et il me semblait que je sentais dans mon corps la fatigue de ma vie entière. »

Les préjugés contre le vote des femmes disparaissaient peu à peu. Mais des réactions étonnantes et amusantes étaient constatées ici ou

là. Par exemple, un pasteur ayant été prié d'annoncer du haut de la chaire une conférence de Lucy Stone, le fit en ces termes: « Je dois vous annoncer que cet après-midi, à cinq heures, à l'Hôtel de Ville, une poule essayera de coqueriquer comme un coq. » — Un journal annonçant un meeting où trois femmes, dont Lucy, devaient parler, prévint ses lecteurs qu'ils entendraient croasser trois vieilles corneilles. — Un législateur du Massachusetts déclara que si les femmes recevaient le droit de vote, alors 1^o il ne naitrait plus d'enfants, et 2^o que tous les enfants qui naitraient seraient des filles. Sans souci des attaques, sans rechercher des flatteries, Lucy Stone continua de parler au public jusqu'au jour où un gros rhume ayant attaqué ses cordes vocales et les rhumatismes l'ayant presque immobilisée, elle ne discourt plus que dans des salons, des écoles et de petites réunions. Rhume et rhumatisme étaient un souvenir fâcheux des intempéries de sa vie de voyageuse, et surtout d'avoir dû, entre deux conférences, passer presque à la nage un cours d'eau subitement grossi.

Et puis ce fut la fin. Lucy Stone partit le 18 octobre 1893, âgée de soixante-cinq ans, sans avoir vu le triomphe de la cause à laquelle elle avait dédié sa vie. Ses dernières paroles, à peine intelligibles, furent: *Make the world better!* Blackwell lui survécut seize ans. En dépit de l'âge, il continua l'œuvre de sa femme. Jamais distance ne lui paraissait trop grande, ni temps trop mauvais, quand on faisait appel à lui. Il se chargeait joyeu-

¹ Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.